CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 27 avril 2021

ORDRE DU JOUR DÉTAILLÉ

Séance publique

□ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

- Campagne de sensibilisation à l'endométriose.- Question orale d'actualité de Mme la Conseillère provinciale Valérie ZUNE.
- 2. Impact de la réforme APE.- Question orale d'actualité de M. le Conseiller provincial Luc PARMENTIER.

□ AUTORITÉS PROVINCIALES

3. Contrôle des dépenses des secrétariats des Députés provinciaux.

☐ ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS

- **4.** Rattachement au marché SPW n° T0.05.01 20-0974 lot 1 expédition et emballages relatif aux petites fournitures de bureau (21-005-SD).
- 5. Bornes de recharge pour véhicules électriques, matériels, accessoires et services liés Ouverture du marché en Centrale d'Achat et approbation de la convention de participation à un marché (2021/055 ID : 993).
- **6.** Marchés publics Centrale d'achats Office Central des Achats
- 7. LEUZE Athénée Provincial, rue du Rempart, 16 Remplacement des menuiseries extérieures du bloc M UREBA EXCEPTIONNEL N° de bâtiment : S-57048-01-B17 (P/35131 ID 1128).
- **8.** MONS Athénée provincial Jean d'Avesnes Promotion sociale Avenue Gouverneur E. CORNEZ, n°1 Reconditionnement de sanitaires PPT COVID 19 n° de bâtiment : S-53405-03-B01 (P/36104 ID 1315).
- 9. MORLANWELZ Ecole Fondamentale d'Application, rue de l'Enseignement 14 -Remplacement des menuiseries extérieures - UREBA - n° de bâtiment : S-56057-01-B09 (P/37027 ID 1423).

□ COMPTABILITÉ PROVINCIALE

10. Clôture comptable 2020 - Transferts internes de crédits – Exercice 2020.

□ CULTES

- 11. Synthèse sur le financement des cultes
- 12. Mosquée Alaadin à Marchienne-au-Pont. Analyse du budget pour l'exercice 2019.
- 13. Mosquée Abou Bakr à Tournai.- Analyse du budget pour l'exercice 2021.
- 14. Mosquée Sultan à Manage.- Analyse du compte pour l'exercice 2017.

☐ FISCALITÉ PROVINCIALE

15. Taxe provinciale sur les pylônes et mâts utilisés dans le cadre de l'activité de mobilophonie. Evolution du contentieux opposant la Province de Hainaut aux sociétés Orange Belgium, Telenet et Proximus.

□ SUBSIDES

16. Athénée de Morlanwelz - Section horticole de Mariemont - Construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site provincial du Colombie à Manage.

□ AMÉNAGEMENT DES ABORDS

17. La Louvière - Gazomètre - Sécurisation du site et pose du mobilier urbain.- Projet (IP/1170/2021/0015).

□ COURS D'EAU

18. Rapport sur emprises - Prise d'acte d'acquisition des biens - Projet NAQIA – Travaux de construction d'une zone d'immersion temporaire sur le cours d'eau « L'Elwasmes », rue du Rossignol, à Wasmes (CE/1170/2017/0006).

□ BÂTIMENTS

- **19.** MONS rue de la Poterie 36 et rue des Clercs 31 et 37 Aliénations Adhésion 3.0 : HGP/1/3 (ALI712-713).
- CHARLEROI ED775 Site de l'Université du Travail Campus Technologique -Adhésion HGP/1/3.
- **21.** HOUDENG-AIMERIES Rue du Vivier 43 ASBL "Le Snark" Mandat hypothécaire (ED219).

Huis clos

☐ GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT

- **22.** DGAS Maintien de l'activité de service au-delà de l'âge légal de la pension de retraite Information au Conseil provincial.
- 23. Hainaut Enseignement Promotion Inspecteur général A7.
- **24.** Utilisation de Mme Nathalie QUEVY au sein des Services Transversaux et Stratégiques en tant qu'Inspecteur général A7 ff. Information au Conseil.

☐ COMPTABILITÉ PROVINCIALE

- **25.** Désignation d'un comptable (01/04/2021) à la Régie provinciale ordinaire Hainaut Formation.
- **26.** Désignation d'un receveur spécial à l'Institut d'Enseignement secondaire provincial paramédical à MONS (735/223).
- **27.** Désignation d'un receveur spécial à l'Athénée provincial de Leuze (735/512).

□ REPRÉSENTATIONS

28. Cité des Métiers de Charleroi.- Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration.

Campagne de sensibilisation à l'endométriose

Monsieur le Gouverneur, Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial, Chers Collègues, Monsieur le Directeur général,

À l'occasion de la Journée mondiale contre l'endométriose le 28 mars, la Province de Liège, via son Service Itinérant de Promotion de la Santé, a lancé le mois dernier une campagne de sensibilisation à cette maladie dont le slogan est « Des règles qui font mal, ce n'est pas normal! ».

Il s'agit d'une belle collaboration avec le Centre Liégeois d'Endométriose de la Clinique du MontLégia et du Centre Universitaire d'Endométriose et de Médecine Reproductive (LUCERM) de la Citadelle.

Mais qu'est-ce que l'endométriose ?

Pour faire bref, c'est une pathologie chronique inflammatoire de type gynécologique lourdement invalidante qui atteint environ une femme sur dix en âge de procréer.

Elle est due à l'implantation anormale de tissus de la muqueuse utérine, l'endomètre, à l'extérieur de l'utérus. A chaque cycle menstruel, des cellules de l'endomètre migrent et vont se loger dans la cavité abdominale, en provocant des lésions, des kystes et des nodules responsables des violentes douleurs.

Les symptômes les plus courants de l'endométriose sont :

- des douleurs insoutenables pendant les règles, dans le bas du ventre ou du dos, occasionnant des nausées, voire des évanouissements provoqués par l'intensité des douleurs;
- des gênes ou des douleurs lors des rapports sexuels ;
- des troubles urinaires et/ou digestifs.

Certaines femmes ne présentent parfois aucun symptôme jusqu'au moment où un bilan de fertilité dévoile que leurs trompes ou leur utérus sont touchés par la maladie.

Au-delà des conséquences pour la santé, c'est une maladie qui a de lourdes répercussions sur la vie sociale, professionnelle, familiale et intime des femmes et des jeunes filles. Cette maladie les empêche de mener des activités habituelles, les douleurs étant parfois telles qu'elles les empêchent de sortir de leur lit, de se tenir debout, d'aller à l'école ou de travailler.

L'absence de signes extérieurs rend difficilement compréhensibles les crises de douleur, les évanouissements, les absences répétées du travail. Aussi, celles qui souffrent se sentent incomprises et peuvent être cataloguées de « douillettes » ou de « chochottes ».

Il existe actuellement un manque d'information pertinente sur l'endométriose.

Il faut informer les femmes et les jeunes filles sur cette maladie, comment elle se manifeste et ce qu'il faut faire en cas de symptômes.

Il faut consulter en cas de douleurs, de gêne, de symptôme alarmant ou interpellant. Plus tôt la maladie sera diagnostiquée, moins elle aura le temps de s'étendre. Actuellement, le diagnostic est en moyenne posé avec un retard de 8 ans.

Après un premier examen, le généraliste ou le gynécologue pourront écarter d'autres pathologies éventuelles et, en cas de suspicion d'endométriose, ils pourront orienter leur patiente vers le spécialiste adéquat.

L'endométriose ne se guérit pas. Au mieux, un traitement médical, voire chirurgical, peut être proposé pour atténuer les douleurs et ralentir la progression de la maladie. Un suivi pluridisciplinaire (médical, paramédical, médecines alternatives douces) peut également être envisagé afin d'améliorer la qualité de vie des patientes.

Il faut également sensibiliser toutes les personnes qui sont indirectement touchées par la maladie : l'entourage, les conjoints, les parents, les médecins, les entreprises. C'est un mal qui concerne la société dans son ensemble.

Vous l'aurez compris, cette thématique me touche particulièrement, et certainement d'autres parmi notre Assemblée, j'en suis persuadée. C'est statistique!

Voici donc ma question : à l'instar de celle de Liège, est-il envisageable que notre Province, en collaboration avec les hôpitaux de notre territoire (je pense en particulier au Centre régional d'Endométriose du CHU Ambroise Paré à Mons ou au CHU de Charleroi où une clinique multidisciplinaire devrait voir le jour en 2022, mais il y en a d'autres) et avec l'ASBL « Toi mon Endo » dont le siège social est basé à Enghien, réalise le même travail de sensibilisation auprès de la population hennuyère ?

Je remercie le Collège provincial pour sa réponse et je me tiens si nécessaire à sa disposition pour servir de relais avec les partenaires potentiels.

Valérie ZUNE, Conseillère provinciale.